



Relance d'agence de recouvrement après paiement de la dette

Par **cin39**, le **03/03/2015** à **15:24**

Bonjour, suite à quelques soucis familiaux il y'a un peu moins de 10ans, je n'arrivait plus à suivre au niveau de ma banque (prélèvements rejetés, échéances de prêt également) ce qui a fini par engendrer un gros découvert auprès de mon ancienne banque et une interdiction bancaire. Après jugement au tribunal (audience à laquelle je me suis rendu) il a été décidé d'une saisie sur salaire qui a duré de 2008 jusqu'au mois de décembre 2014, je pensais en avoir terminé avec tout ça et voilà que je reçois un courrier hier de l'agence de recouvrement mandatée par la banque me réclamant encore 10200 euros d'un dossier qui serait selon eux resté de côté ! Je ne sais pas quoi faire, j'ai pris contact avec eux par téléphone leur proposant 100 euros par mois, ils me disent que le minimum serait de 275 par mois pour éviter de faire traîner l'affaire. Y aurait-il d'après vous un délai de prescription me concernant ? merci pour votre réponse.